

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Vendredi
08 avril
2022
(06)

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 08 avril 2022, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Lucie Vignola
Jacques Bourassa

Bertrand Taillefer

Sont absents, la mairesse Isabelle Parent ainsi que la conseillère Julie-Anne Cousineau et le conseiller André Lafrenière.

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse suppléante, madame Chantale Perreault.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse suppléante procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

22-095

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout de la résolution 14.2 Marché Authentique.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-096

3. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2022

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 11 mars 2022 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

4.1 Lecture et Dépôt du certificat sur le résultat de la tenue du registre des règlements R-214 et R-215.

4.2 Dépôt du rapport de la Commission Municipale sur l'Audit de conformité des rapports financiers.

5. **Dépôt du rapport financier**

Dépôt du rapport

22-097

6. **Adoption des comptes à payer au montant de 50 400.80\$**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 50 400.80\$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

14858	911 Pro	569.13\$
14859	9405-3709 Québec Inc.	2 379 98\$
14860	Les ambulances Michel Crevier	207.25\$
14861	ANNULÉ	-----
14862	Améric 125 Inc	935.63\$
14863	Aero-feu	953.14\$
14864	Art-Graphique Québec Inc.	594.42\$
14865	Article promotionnel Daniel Dupuis	321.71\$
14866	Association Québécoise zéro déchet	206.96\$
14867	Valérie Bumgarten	19.97\$
14868	Bidibidi Inc.	574.88\$
14869	Centre de liquidation Raynat Inc.	682.68\$
14870	Home Hardware	7 968.12\$
14871	Cosmodome	201.21\$
14872	Espace Muni	90.83\$
14873	ESStrac	945.10\$
14874	Excavation Pigeon	318.79\$
14875	Félix sécrutité Inc.	76.75\$
14876	Husky Ltée	1 580.66\$
14877	Journal Altitude 1350	747.38\$
14878	J.P. Racette Inc.	3 854.54\$
14879	L'Atelier urbain Inc.	4 232.51\$
14880	Laboratoire Choisy Ltée	412.46\$
14881	L'Entre-jeux Inc.	25.85\$
14882	Messer Canada Inc.	22.85\$
14883	Omnivigil Solutions Inc.	177.29\$
14884	Ozéro Solutions	12 539.21\$
14885	Patrick Morin	42.48\$
14886	Pétrole Pagé Inc.	2 352.07\$
14887	Pneu Villemaire	51.73\$
14888	Prevo911Tech- Claude Prévost	546.13\$
14889	Produits Sanitaire des Plaines Inc.	37.29\$
14890	Roy et Asselin Inc.	2 388.74\$

14891	Résopro Inc.	1 235.98\$
14892	Chantal Soucy	72.53\$
14893	SRAD Communications	206.96\$
14894	Staples professionnel Inc.	270.61\$
14895	UAP Inc.	126.94\$
14896	Groupe Track	1 643.51\$
14897	Uline	70.24\$
14898	USD Global Inc.	256.39\$
14899	Zoom vidéo communication Inc.	459.90\$
14900	Habitations Bertrand Pelletier (remb. Tx)	26.16\$
14901	Bell Canada	117.60\$*
14902	Compo-recycle	43 166.67\$*
14903	École secondaire des Chutes (rés.22-112)	100.00\$
14904	Flip communications & stratégies (rés.22-060)	372.52\$
14905	Fonds d'information sur le territoire	100.00\$*
14906	GLS Logistics systems Canada Ltd	18.09\$*
14907	L'Union- Vie	4 924.63\$*
14908	Manoir de la Rivière Dufresne	2 816.25\$*
14909	MRC de la Matawinie	17 021.72\$*
14910	Réseau des femmes élues de Lanau. (22-104)	200.00\$*
14911	Rogers	114.85\$*
14912	Simpliciti	53.99\$*
14913	Société Canadienne des postes	118.27\$*
14914	SPCA Lanaudière basses Laurentides	571.00\$*
14915	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	720.54\$*
14916	Petite caisse	700.00\$
14917	ANNULÉ	-----
14918	EBI Environnement	174.61\$*
14919	Juteau Ruel Inc.	167.87\$*
14920	Daniel Lauzon	1 200.00\$
14921	Association des Lacs Castor et Galipault (22-093)	260.00\$
14922	Association des propriétaires des lacs Georges, Prévost et à l'île. (Rés.22-093)	2 556.71\$
14923	Bell Canada	172.36\$*
14924	Centre culturel Desjardins	575.00\$
14925	Centre de formation professionnel Mont-Laurier	920.00\$*
14926	Compo-Recycle	1 385.44\$*
14927	Ass. de la protection du barrage (Rés.22-093)	2 000.00\$
14928	Manoir de la Rivière Dufresne (Rés.22-093)	1 500.00\$
14929	La petite Mission Inc. (Rés.22-093)	1 000.00\$
14930	Pitneyworks	589.88\$*

* Total des incompressibles : 73 153.77\$

Période de questions sur les finances

7. **Règlements et avis de motion**

22-098

7.1 **Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement sur le contrôle du lac Ouareau contre les espèces exotiques envahissantes [n/d R-181-5]**

Le conseiller Bertrand Taillefer, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement sur le contrôle du lac Ouareau contre les espèces exotiques envahissantes numéro 181-5 afin d'harmoniser la politique de tarification des accès au lac Ouareau avec celle de la Municipalité de Saint-Donat et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

Est déposé également le projet de Règlement numéro R-181-5.

22-099

7.2 **Règlement relatif à la gestion des installations septiques [n/d R-223]**

ATTENDU QU' Un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à l'assemblée publique du 11 mars 2022 ;

ATTENDU QUE Le projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens sur le site Internet et par Infolettre depuis le 16 mars 2022 ;

ATTENDU QU' Aucun commentaire ou demande de modification n'a été reçu ;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le *Règlement relatif à la gestion des installations septiques R-223* dans sa forme et teneur, sans modification au projet déposé le 11 mars 2022:

Adopté unanimement par les conseillers.

22-100

7.3 **Avis de motion – Règlement numéro 200-3 [n/d R-200-3]**

Le conseiller Jacques Bourassa, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 afin de mettre à jour les zones applicables pour les résidences de tourisme suite à l'entrée en vigueur du règlement de zonage R-214.

22- 101

7.4 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 200 [n/d R-200].

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adoption du premier projet en vue de mettre à jour les zones applicables pour les résidences de tourisme relatif aux usages conditionnels numéro R-200 et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

L'assemblée de consultation est fixée le lundi 25 avril 2022 et sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer à 19h00, à la salle communautaire située au 1948 chemin Notre-Dame-de-la-Merci et selon les normes sanitaires en vigueur.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-102

7.5 Avis de motion – Règlement numéro 214-1 [n/d R-214-1]

Le conseiller Bertrand Taillefer, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de créer la zone RFO-82 à même une partie des zones RFO-50, VC-62 et RFO-64.

22-103

7.6 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 214 [n/d R-214-1].

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adoption du premier projet modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de créer la zone RFO-82 à même une partie des zones RFO-50, VC-62 et RFO-64 et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

L'assemblée de consultation est fixée le lundi 25 avril 2022 et sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer à 19h00, à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci et selon les normes sanitaires en vigueur.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

22-104

8.1 Réseau des femmes élus – adhésion [n/d 114-400]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion de Mesdames Isabelle Parent, Julie-Anne Cousineau, Lucie Vignola et Chantale Perreault au coût de 50 \$ chacune pour l'année 2022.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-105

8.2 Vente de terrains municipaux – Madame Marylinn Martel [n/d 403-160]

ATTENDU QUE La Municipalité a procédé à la mise en vente publique de terrains municipaux, le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE La Municipalité a reçu une offre d'achat pour les terrains 6 043 415, 6 043 425, 6 043 426 et 6 043 437;

ATTENDU QUE Le prix de base demandé par la Municipalité est de 60 000\$ pour les 4 terrains portant le numéro de cadastre 6 043 415, 6 043 425, 6 043 426 et 6 043 437situé sur le chemin des Cyprès et la rue du Muguet;

ATTENDU QU' Une promesse d'achat au montant de 60 000 \$ a été déposée;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer,
Et résolu,

- Que le conseil de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la promesse d'achat pour le terrain portant le numéro de cadastre 6 043 415, 6 043 425, 6 043 426 et 6 043 437au montant de 60 000 \$, à madame Marylinn Martel.
- Que le conseil mandate la mairesse, Madame Isabelle Parent et la directrice générale, Madame Chantal Soucy à signer pour et au nom de la municipalité tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-106

8.3 Vente de terrains municipaux – Monsieur Louis-Philippe Martel [n/d 403-160]

ATTENDU QUE La Municipalité a procédé à la mise en vente publique de terrains municipaux, le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE La Municipalité a reçu une offre d'achat pour les terrains 6 043 428, 6 043 439 et 6 043 441;

ATTENDU QUE Le prix de base demandé par la Municipalité est de 45 000\$ pour les 3 terrains portant le numéro de cadastre 6 043 428, 6 043 439 et 6 043 441 situé sur la rue du Muguet;

ATTENDU QU' Une promesse d'achat au montant de 45 000 \$ a été déposée;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,
Et résolu,

- Que le conseil de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la promesse d'achat pour le terrain portant le numéro de cadastre 6 043 428, 6 043 439 et 6 043 441 au montant de 45 000 \$, à monsieur Louis-Philippe Martel.
- Que le conseil mandate la mairesse, Madame Isabelle Parent et la directrice générale, Madame Chantal Soucy à signer pour et au nom de la municipalité tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique (Rapport de Jacques Bourassa, conseiller)

22-107 9.1 Acquisition de fourniture [n/d 402-101]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer,
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'acquisition de 2 tablettes numériques industrielles avec supports et pieds de sécurité pour véhicule + batterie externe et antenne tri mode au coût total de 3 696.00 \$. Montant pris à même le budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics (Rapport de André Lafrenière, conseiller) **absent**

22-108

10.1 Travaux de chemin - -achat de ponceau [n/d 602-140]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'acquisition des ponceaux pour la réfection du chemin Notre-Dame-de-la-Merci au cout de 10 897.23 \$ plus taxes et transport. Montant financé par la subvention de la taxe d'accise du gouvernement du Québec et Canada.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-109

10.2 Ministère des transports – investissement sur le réseau routier [n/d114-220]

Attendu que plusieurs demandes ont été envoyées au ministère des Transports pour des travaux sur nos routes et ponts;

Attendu Que le ministère a déposé son plan d'investissement routiers 2022-2024 pour la région de Lanaudière;

Attendu Que pour la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci ainsi que le Nord de Lanaudière, les investissements ne sont pas à la hauteur des besoins;

Attendu Que la route 347 aurait des investissements à apporter à court terme dû aux dommages causé par le transport forestiers;

Attendu Que des ponts n'ont plus la charge requise pour les camions lourds tel que les camions de déneigement, de collecte de vidange, de bétonnière freinant ainsi le développement qui est présentement en plein essor;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola,
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande au Ministère des Transports de réviser les investissements routiers 2022-2024 afin d'ajouter des travaux d'urgence pour notre municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

**11. Environnement et Hygiène du milieu
(Rapport de Chantale Perreault, conseillère)**

22-110

11.1 PAFIO - Commentaires [n/d 114-220]

Attendu qu'une consultation publique est en cour sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour l'unité d'aménagement 062-71;

Attendu que la municipalité désire transmettre ses commentaires concernant le PAFIO 2022;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci transmette les commentaires suivants :

Parc régional de la Forêt Ouareau :

La municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci reçoit souvent des commentaires des citoyens à l'effet qu'il ne devrait pas y avoir de coupe forestière dans la forêt Ouareau.

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci désire que ce commentaire soit pris en considération dans la planification et idéalement qu'il n'y ait pas de coupe dans la forêt Ouareau et surtout pas des coupes de régénération.

Le chantier Orignal par exemple :

Malgré la mise en place d'une table de concertation forestière à Notre-Dame-de-la-Merci, les citoyens de cette municipalité, notre municipalité, sont exténués par les coupes de bois qui ont lieu année après année dans notre secteur.

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande une pause de plusieurs années, au minimum 5 années. Nous espérons que pendant ce temps le ministère du transport saura prévoir des sommes pour effectuer les réparations majeures aux chemins endommagés par le passage des camions lourds de transport de bois. Ceci implique la route 347 ainsi que le chemin Notre-Dame-de-la-Merci

Le chantier Orignal :

La table de concertation forestière de Notre-Dame-de-la-Merci a demandé à chacune des rencontres de la table depuis 3 années, que les camions de transport de bois soient numérotés car les incidents seraient bien rapportés aux responsables. Ceci n'a toujours pas été mis en place par les compagnies forestières ce qui est très décevant.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs

(Rapport de Julie-Anne Cousineau, conseillère) **absente**

22-111

12.1 Ligue Multisports – demande de subvention [n/d 207-130]

Attendu que la ligue multisports a été organisée dans le but de faire bouger les enfants;

Attendu que la ligue multisports est entièrement animée et gérée par les parents bénévoles;

Attendu qu'ils ont l'intention de financer leurs activités

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola,
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de subvention pour une somme de 75 \$ afin de soutenir les activités extérieures de la ligue Multisports

Adopté unanimement par les conseillers.

22-112

12.2 École secondaire des chutes – Gala de la Goutte d'Or [n/d 114-220]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'être un partenaire du Gala de la Goutte d'Or pour un montant de 100\$ qui se veut un moment de reconnaissance de la réussite scolaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-113

12.3 MADA- Plan d'action [n/d 102-111]

Attendu que la municipalité a créé un comité de pilotage de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) afin de présenter au conseil un nouveau plan d'action MADA pour 2022-2024;

Attendu que le comité de pilotage MADA a consulté la population de 50 ans et plus en juin 2021;

Attendu que le comité de pilotage MADA a analysé les résultats du sondage et priorisé des actions sous les 9 axes d'intervention suivants ;

1. Respect et inclusion sociale
2. Participation sociale
3. Loisirs
4. Habitat et milieu de vie
5. Espaces extérieurs et bâtiments
6. Sécurité
7. Transport et mobilité
8. Information et communication

9. Santé et services sociaux

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer,
et résolu;

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le dépôt du plan d'action Municipalité amie des aînés 2022-2024 soumis par le comité de pilotage MADA, et s'engage à sa mise en œuvre, dans la mesure de la disponibilité des ressources.

Adopté unanimement par les conseillers

22-114

12. MADA- Plan d'action [n/d 102-111]

Attendu que la municipalité a adopté le plan d'action Municipalité amie des aînés 2022-2024 le 8 avril 2022;

Attendu que la mise en œuvre des actions proposées dans le plan d'action Municipalité amie des aînés 2022-2024 nécessite un suivi ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola,
et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci nomme un comité de suivi MADA pour la période du plan d'action (2022-2024) qui se réunira au moins 2 fois par année et qui fera un bilan annuel au conseil municipal.

Le comité sera composé de :

- La personne élue responsable de la question des aînés (Julie-Anne Cousineau)
- 1 Employée municipale (responsable des loisirs)
- Un minimum de 2 personnes aînées de la municipalité (Madame Lise Ménard et Madame Nicole Martel)
- Représentant d'organisme œuvrant auprès des aînés(es) de la municipalité (M. Michel Godin)

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme

(Rapport de Bertrand Taillefer, conseiller)

22-115

13.1 Demande de dérogation mineure DM-2020-1 : 2984 chemin de la Salle - Extension

Attendu qu'une dérogation mineure a été accordé le 13 novembre 2020 sous le numéro DM-2020-01 par la résolution 20-227;

Attendu que la dérogation était tenue d'une clause de nullité si les travaux n'étaient pas réalisés dans les douze mois suivant l'adoption de la résolution du conseil;

Attendu que les procédures d'enregistrement des actes notariés ont été plus longues et que le transfert des titres vient d'être effectué conformément à la loi;

Attendu que les travaux devront se faire en 2022;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde la demande de dérogation mineure DM 2020-01 avec les mêmes conditions de la résolution 20-227 pour une période de 1 an à compter de ce jour.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-116

13.2 Harmonisation [n/d 114-220] [n/d 704-152]

Considérant que des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), dans le secteur Orignal situé dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conduit un processus d'harmonisation avec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, par le biais d'une table de concertation forestière locale rassemblant les utilisateurs du territoire concernés, laquelle a soulevé les enjeux suivants ;

- Maintenir la qualité du paysage visible à partir de la route 125;
- Lors de la construction de nouveaux chemins multiusage ou leur réfection, porter une attention particulière à la stabilisation des traverses de cours d'eau et à la stabilisation chemins à l'approche des traverses de cours d'eau;
- Stabiliser l'ensemble des chemins forestiers et des traverses de cours d'eau empruntés par la machinerie, par le biais d'ensemencements, d'enrochement ou en déviant les eaux de ruissellement loin des cours d'eau;
- Préserver les milieux humides et de la qualité de l'eau;
- Assurer le respect de toutes les normes prescrites par la réglementation, notamment en ce qui a trait à la protection de l'environnement;
- Ne pas utiliser les freins moteurs, sauf en cas de sécurité;
- Mettre en place la signalisation adéquate, indiquant les dates et heures de transport prévus, au moins 15 jours avant le début de celui-ci, indiquant que le transport de bois est en cours, indiquant la sortie des camions sur les routes municipales et provinciales et retirer toute la signalisation au plus tard trois jours après la fin du transport de bois;

- Avant le début des opérations, tenir une rencontre entre l'entreprise responsable des travaux, l'entrepreneur forestier et le représentant de la municipalité pour valider la compréhension commune des mesures d'harmonisation;
- Identifier les camions de transport de bois pour faciliter le suivi de potentielles mauvaises pratiques de camionnage;
- Réaliser le transport de bois sur la route 347 uniquement de 7h à 19h du lundi au jeudi et de 7h à 12h le vendredi;
- Suspendre le transport de bois sur la route 347 durant les périodes suivantes : Noël et le jour de l'an, les jours fériés reconnus au Québec et la semaine de relâche scolaire de la commission scolaire des Samares,

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;

Considérant que les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour recommandation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa et résolu unanimement,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire concernés par le secteur d'intervention Original.

Adopté unanimement par les conseillers

22-117

13.3 Fonctionnaire désigné à l'application des règlements- Jean-Benoît Grégoire [n/d 302-120]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer,
Et résolu

Que monsieur Jean-Benoît Grégoire, à titre de directeur du service et inspecteur en bâtiment et en environnement, soit et est autorisé de façon générale à voir à l'application des règlement municipaux suivants :

- Règlement R-200 sur les résidences de tourisme et ses amendements;
- Règlement R-201 relatif aux plans d'implantation architecturale et ses amendements;
- Règlement R-203 concernant le lavage des embarcations de plaisance sur le lac Georges, Prévost et à l'Île, le lac Blanc, le lac Copping et le lac Lafrenière et ses amendements;
- Règlement R-212 relatif au contrôle des chiens et autres animaux et ses amendements;
- Règlement R-214 sur le zonage et ses amendements;

- Règlement R-215 sur le lotissement et ses amendements;
- Règlement R-216 sur la construction et ses amendements;
- Règlement R-217 sur les permis et certificats et ses amendements;
- Règlement R-208 sur les nuisances et ses amendements,
- Règlement R-223 sur la gestion des installations septiques

Et à entreprendre, s'il le juge nécessaire, des poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements; le conseil l'autorisant généralement, par le fait même, à émettre des constats d'infraction servant à cette fin.

Adoptée unanimement par les conseillers

22-118

**13.4 Fonctionnaire désigné à l'application des règlements-
Martine Bélanger [n/d 302-120]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola,
Et résolu

Que madame Martine Bélanger, à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement, soit et est autorisée de façon générale à voir à l'application des règlement municipaux suivants :

- Règlement R-214 sur le zonage et ses amendements;
- Règlement R-215 sur le lotissement et ses amendements;
- Règlement R-216 sur la construction et ses amendements;
- Règlement R-217 sur les permis et certificats et ses amendements;
- Règlement R-223 sur la gestion des installations septiques

Et à entreprendre, si elle le juge nécessaire, des poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements; le conseil l'autorisant généralement, par le fait même, à émettre des constats d'infraction servant à cette fin.

Adoptée unanimement par les conseillers

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

**14. Promotion touristique et développement
(Rapport de Jacques Bourassa, conseiller)**

22-119

14.1 Marché Authentique [n/d 802-112]

ATTENDU QUE La réalisation des marchés et les dépenses reliées à celles-ci ne s'effectuent pas nécessairement de façon chronologique;

ATTENDU QUE Pour faciliter le travail de la responsable, il serait opportun d'autoriser la tenue de l'ensemble des budgets, tels que définis dans la présentation budgétaire;

ATTENDU QUE Des rencontres sont prévues afin de suivre l'évolution du budget et qu'il sera revu en conséquence des résultats afin de respecter le budget global,

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'ensemble du budget de 45 000 \$ ajusté par les bénéfices ou pertes de chaque marché et par les revenus divers de 12 000 \$ qui proviendront de la vente de produit, commanditaires, etc, tels que présentés dans les prévisions budgétaires.

Adoptée unanimement par les conseillers

22-120

14.2 Marché Authentique [n/d 802-112]

Attendu que pour la tenue du marché Authentique il est requis d'avoir un congélateur vitré pour la viande;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le conseiller Jacques Bourassa à procéder à l'achat ou à la location d'un congélateur pour et au nom de la municipalité avec un budget de 1 000 \$.

Adoptée unanimement par les conseillers

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture
(Rapport de Lucie Vignola, conseillère)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

- **Dépôt d'une pétition par Madame Sylvie Duss au conseil municipal.**

22-121

16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 22-097, 22-104, 22-107, 22-108, 22-109, 22-111, 22-112, 22-119, 22-220.

Chantal Soucy, Directrice générale

31 personnes

Fin de la session à 21h05

Chantale Perreault, Mairesse suppléante

Chantal Soucy, Directrice générale

